

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

#### CNG Centre national de gestion

### **Arrêté du 16 décembre 2015 portant inscription au titre de l'année 2016 au tableau d'avancement à la hors-classe des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux**

NOR : AFSN1530968A

La directrice générale du Centre national de gestion,  
Vu le code de l'action sociale et des familles ;  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 6141-1 ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 décembre 2007 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;  
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux en sa séance du 16 décembre 2015,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de classe normale ci-après sont inscrits au titre de l'année 2016 au tableau d'avancement à la hors-classe de ce corps :

- 1 ABEL (Caroline).
- 2 ABRIAL (Camille).
- 3 ANDRE (Emmanuel).
- 4 ANGELLOZ-NICOUD (Marie-Hélène).
- 5 ARCADIO-FALCO (Florence).
- 6 ARNAUD (Catherine).
- 7 BARRY (Pascaline).
- 8 BETTLER (Josiane).
- 9 BORIE (Rachel).
- 10 BORTOLI (Frédéric).
- 11 BOUALLALI (Sofia).
- 12 BOUBEE (Vanessa).
- 13 BOUBERT (Elsa).
- 14 CALVEZ (Philippe).
- 15 CAPELLI (Michèle).
- 16 CESTRE (Julien).
- 17 CHAPIN (Virginie).

- 18 CHAROY (Nicolas).
- 19 CHASLES (Bertrand).
- 20 CHAULEUR (Nathalie).
- 21 CHAUVET (Rolande).
- 22 CHERBONNEL (Monique).
- 23 CLAUZONNIER (Christian).
- 24 COLLEU (Grégoire).
- 25 CORIOLAN (Michel).
- 26 CORNAGLIA (Audrey).
- 27 COTREAU (Alexandra).
- 28 CURTELIN (Brigitte).
- 29 DALVERNY (Christine).
- 30 DARIES (Catherine).
- 31 DAVIOT (Daniel).
- 32 DEBACQ (Élodie).
- 33 DENIE (Stéphane).
- 34 DERCHE (Hubert).
- 35 DESLOGES (Camille).
- 36 DUBOIS LEPELTIER (Élisabeth).
- 37 DUBROMEZ (Laurence).
- 38 DUCOURET (Laurence).
- 39 DUFIEF-RIVAL (Maylis).
- 40 DUMENIL (Fabrice).
- 41 DUMONT (Annette).
- 42 DUPRE (Véronique).
- 43 FERAY (Marion).
- 44 FERNANDES (Marc).
- 45 FRUGIER (Véronique).
- 46 GAILLARDO (Frank).
- 47 GAY (Christelle).
- 48 GEORGE (Laurent).
- 49 GILLET (Ludivine).
- 50 GILLON-MOREEL (Aurore).
- 51 GIRAUD (Audrey).
- 52 GOTTARDI (Brigitte).
- 53 GUILLEUX (Cécile).
- 54 GUILLOT (Laure).
- 55 HERVE (Laetitia).
- 56 HILAIRE (Audrey).
- 57 ISNARD (Alain).
- 58 JEANNESSON (Isabelle).
- 59 JEHANNO (Yves).
- 60 KEMPF (Antoine).
- 61 KOUKOU (Karl).
- 62 LAPRAS (Jean-Marie).
- 63 LAURENT (Florence).
- 64 LE MER (Sophie).
- 65 LEANDRI (Laure).
- 66 LEBRUN (Philippe).
- 67 MADEC-JUSTEAU (Hélène).

- 68 MAMON (Christine).
- 69 MARMOUSET (Joëlle).
- 70 MASSIN (Ghislaine).
- 71 MEHEUT (Valentine).
- 72 MEISSIMILLY (Claudie).
- 73 MINYEMECK (André).
- 74 MONOD (Stéphanie).
- 75 MOREL (Aurélie).
- 76 MOREL (Vincent).
- 77 PERISSE (Nathalie).
- 78 PETIT (Fabien).
- 79 PINEAU (François).
- 80 PONS-PRETRE (Valérie).
- 81 PRONO (Édouard).
- 82 PRUVOST (Alain).
- 83 PUGLIERINI (Édith).
- 84 REMANDE (Fabrice).
- 85 RENOUARD (Ophélie).
- 86 RIVILLON (Hervé).
- 87 ROUGNANT (Anne).
- 88 SAURAT (Mylène).
- 89 SAVINEL (Marie-Laure, Monique).
- 90 SLIMI (Najib).
- 91 TETU (Céline).
- 92 TEYSSIER (Olivier).
- 93 TREGUER (Steven).
- 94 TRIESTE (Patrick).
- 95 VANTRIMPONT (Laurence).
- 96 VIGUIER (Sarah).
- 97 VITIELLO (Pierre).
- 98 WEIBEL (Nathalie).
- 99 ZABKA (Marie-Christine).

#### Article 2

Les directeurs mentionnés ci-dessus sont nommés à la date à laquelle ils remplissent toutes les conditions statutaires.

#### Article 3

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

#### Article 4

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 16 décembre 2015.

Pour la directrice générale et par délégation :  
*La directrice générale adjointe,*  
M.-C. CHÂTENAY-RIVAUDAY-MAREL